



DOSSIER D'INSCRIPTION

VENEZ DÉCROCHER LA PALME DES PRODUITS EN BÉTON !

**DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER ET PARTICIPEZ À L'ÉLECTION
DES MEILLEURES INITIATIVES AU SEIN DE LA FIB**

WWW.LES-TROPHEES-FIB.COM





Le mot du Président

Madame, Monsieur,
Cher Confrère,

Voici un an, nous lançons les trophées de la FIB. Cette première édition 2010 fut une véritable réussite tant au niveau de la mobilisation de notre industrie que de la diversité des sujets présentés. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour son adhésion à cette opération.

Fort de ce succès d'image notamment auprès de notre environnement, et de notre grande visibilité dans la presse avec plus de 100 retombées, nous avons décidé de transformer cet essai en lançant la deuxième édition des Trophées de la FIB.

Ouvert à tous les adhérents, notre concours vise à récompenser les entreprises ayant engagé des actions dans les domaines variés comme la technique, le social, l'environnement ou la qualité.

Les Trophées de la FIB sont un vecteur de communication pour les adhérents de la FIB et pour notre industrie, autour de ses initiatives, de ses réalisations et aussi de ses réussites.

Je vous invite à y participer nombreux et **je vous donne rendez-vous le vendredi 17 juin 2011 à Cannes**, pour la mise à l'honneur de l'Industrie du Béton et des lauréats de la deuxième édition des Trophées de la FIB.

Ensemble, soyons fiers de notre Industrie !

Bien cordialement,



Vincent HEMERY

REGLEMENT

ARTICLE 1

La FIB organise pour la deuxième année un concours intitulé : « Les Trophées de la FIB ». Ce concours a pour vocation de valoriser toutes les formes de progrès et les exemples de réussites de notre industrie quel qu'en soit le ou les domaines, plusieurs domaines pouvant être concernés à la fois :

- Innovation produits et process ;
- Formation ;
- Démarche sécurité ;
- Développement Durable ;
- Services ;
- Démarche sociale.

Les dossiers pourront se rapporter à des opérations concernant l'innovation, la gouvernance, le transfert de savoir faire, la motivation individuelle, le respect de l'environnement, la politique de responsabilité sociétale ou de développement durable, sans que cette liste soit limitative.

ARTICLE 2

Ce concours est ouvert à l'ensemble de nos adhérents et à leurs différents sites, sous condition que leur dossier concerne toute initiative qui constitue à leurs yeux une réussite et qui entre dans les préoccupations de notre profession. En revanche ce concours ne récompense pas des initiatives qui s'inscrivent dans le strict respect des contraintes légales ou réglementaires.

ARTICLE 3

Chaque participant, ou site de production, ne pourra faire acte de candidature que pour une seule opération (celle-ci pouvant concerner un ou plusieurs domaines).

5 à 6 trophées pourront être décernés :

- 4 à 5 le seront par un jury de personnalités qualifiées
- un trophée sera le Coup de Cœur des adhérents, désignés par les adhérents eux-mêmes, votant sur internet.

ARTICLE 4

Les entreprises désirant participer, rempliront la fiche de candidature ci-jointe complétée d'une description de leurs domaines de réussite.

Elles enverront le dossier à la FIB, **avant le 11 février 2011**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dossier de candidature devra être rempli avec soin car le jury appréciera uniquement les dossiers présentés, sans demander d'informations complémentaires.

ARTICLE 5

En mars 2011, les dossiers reçus seront examinés par un jury sous la présidence de Serge GRZYBOWSKI, Président du France Green Building Council.

Le jury est souverain, il relèvera de sa propre initiative la ou les thématiques d'excellence du projet, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

ARTICLE 6

Les adhérents seront avertis directement de leur nomination.

ARTICLE 7

Les dossiers non retenus seront restitués sur demande.

ARTICLE 8

Les nommés autorisent par avance la publication de leur dossier ainsi que celle de leur nom, adresse et documentation et s'engagent à communiquer sur leur nomination avec obligation de citer tous les partenaires. Ils s'engagent en outre à accepter le tournage d'une vidéo destinée à mettre en valeur leur réussite à l'occasion des trophées, et autorisent la FIB à l'utiliser pour toute action de communication relative à la promotion des trophées « Acteurs de la réussite ».

ARTICLE 9

Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 10

La FIB ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération devait être reportée ou annulée.

MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants doivent retourner la fiche de candidature ci-dessous, après l'avoir remplie avec soin, accompagnée d'un **dossier de candidature** comportant obligatoirement :

1- COORDONNEES DU PARTICIPANT

- nom de l'entreprise (et éventuellement site de production)

.....
.....

- nom du site candidat représenté par :

.....
.....

- qualité

.....

- adresse :

.....
.....
.....
.....

- téléphone : mobile :

- mail du participant :

- Tout support permettant de mieux expliciter le projet présenté (photos, vidéos...) si nécessaires à l'éclairage du dossier.

Liste des éléments transmis (les photos seront transmises sous format PDF, JPEG, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4- ÉLÉMENTS DE VALIDATION DE LA REUSSITE (CONDITION OPTIONNELLE)

Les participants qui le souhaitent peuvent, en complément de la description succincte de leur projet faite ci-dessus, soit :

- Solliciter un contact avec un permanent de la FIB pour l'accompagner dans la présentation de son projet.
- Compléter leur dossier d'une Contre signature interne ou externe :
ex : Un site qui aurait engagé une action de mécénat ou de partenariat avec une association locale, fera contre signer son dossier ou joindra un courrier de l'association bénéficiaire ; un participant qui aurait engagé une démarche sociale en signant la charte de la diversité compléterait son dossier par une contre- signature du DRH ou d'un représentant syndical.

5- DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Cette fiche de candidature devra être transmise à l'adresse suivante :

FIB
« Trophées FIB »
23, rue de la Vanne
92126 Montrouge Cedex

avant le 11 février 2011

Le :

Signature du responsable du projet
Nom et qualité du signataire

Le :

Contre-signature d'une partie prenante au projet
Nom et qualité du signataire

Quelques exemples concrets de réussites de notre industrie pouvant être récompensés par les trophées FIB) :

Démarche sociale

- Documents d'information ou de sensibilisation à la sécurité en langues étrangères
- Mécénat, journées portes ouvertes, relation avec des établissements d'enseignement,
- Formation interne : mise en immersion des équipes, plan de formation
- Services : Formation des utilisateurs ou clients : accompagnement à l'utilisation produits
- Maintien d'activités non dé-localisables
- Renforcement d'un positionnement territorial
- Partage des savoirs, des expériences, des accès à la connaissance et aux compétences professionnelles...
- Promotion de la diversité
- Soutien à des associations locales : aide à l'insertion de jeunes en difficulté
- Soutien à des ONG intervenant dans le bâtiment
- Respect des cultures et pratiques locales (privées, professionnelles) dans l'exercice des métiers
- Mesure du climat social
- Avantages sociaux : Plan Épargne Salariale, Complémentaire santé, Complémentaire Prévoyance, tickets restaurants, dotation du Comité d'Entreprise supérieure aux obligations légales, prêts financiers aux salariés, prêts de matériel ...
- Non discrimination : parité homme/femme, insertion des handicapés, charte de la diversité, égalité salariale au-delà des obligations légales
- Accord de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences
- Implication du personnel : mise en place de temps d'échanges sur des thèmes différents (sécurité, DD), création d'un « comité des fêtes »
- Référence aux lois et normes de sécurité SHS au-delà des obligations légales
- Développement de mesure qualité au travail : ergonomie des postes
- Prévention des risques et des pathologies dans le domaine sanitaire
- ...

Développement durable

- Traitement ou limitation des déchets
- Mise en place ou utilisation de filière(s) de recyclage
- Démarche environnementale sur site
- Démarche environnementale produits
- Démarche d'éco-conception
- Limitation des nuisances : sonores, visuelles, internes aux sites et externes
- Bilan Carbone
- Analyse de cycle de vie
- Participation à la protection de l'environnement, en partenariat avec des organismes et associations nationaux, européens ou internationaux
- Partenariat avec des organismes compétents reconnus (ADEME,...)
- Construction de nouveaux bâtiments HQE
- Formation et sensibilisation des parties prenantes
- ...

Innovation produit et process

- Action collective de promotion
- Produits eco-responsable ou eco-conçus
- Produits ou démarche de performance : solidité, durabilité, légèreté
- Activité diversifiée permettant d'assurer la pérennité de l'entreprise dans le moyen terme
- Contribution au développement de la vie économique locale
- Prise en considération de la santé économique des parties prenantes
- ...